DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 juillet 2021

Délibération n°53-2021 : Admissions en non-valeur

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 16 869,36 euros.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 16
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 23
- Pour : 23
- Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 08/07/2021
Qualité : La Présidente

UNIVERSITE BRETAGNE SUD
Virginie DUPONT Présidente

Document en annexe : Tableau des admissions en non-valeur

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 15 juillet 2021

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – BP573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr